

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 8 mars par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, (Arronville), Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Frédéric LE GRAND, Jean-Pierre BEQUET, (Auvers-sur-Oise), Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON, Frédéric ANDRIAMARO (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville), Christian DUMET (Labbeville), Jean

ABONDANCE (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD (Vallangoujard), Bruno HUISMAN, Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : Abel LEMBA DIYANGI (pouvoir à Florence DUFOUR), Sylvie JACQUEMIN (pouvoir à Isabelle MEZIERES), Julien SERIGNAC (pouvoir à Jean-Pierre BEQUET) Auvers-sur-Oise, Chantal DESHONS Nesles-la-Vallée (pouvoir à Philippe GUEROULT).

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	28
Votants :	32

Budget de la CCVS 2015Compte administratif CCVS 2015

DÉLIBÉRATION 2016-15 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2015,
- Vu le Compte administratif 2015,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à la règle, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence du 1^{er} Vice-Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2015 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Compte de gestion CCVS 2015

DÉLIBÉRATION 2016-16 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2015,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le Compte de gestion 2015 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2015.

Affectation du résultat CCVS 2015

DÉLIBÉRATION 2016-17 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2015, ce jour par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2015, soit : 1 890 295.24 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2015, soit : 1 334 586.46 €
- Vu les restes à réaliser 2015,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2016 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes le déficit d'investissement de 1 334 586.46 €

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 1 890 295.24 € :

002 (maintien au fonctionnement)	1 340 486.81 €
1068 (virement à la section d'investissement)	549 808.43 €

Finances : situation et orientations

Le Président expose que Rémi TEILLET, du cabinet Gestion locale, chargé par la Communauté d'accompagner l'extension de son périmètre jusqu'à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), a présenté ses premières analyses au Conseil des maires du 29 mars et a participé de façon active, aux côtés de Matthieu LAURENT et de Catherine DUTARTE, Secrétaire de la Communauté, à la préparation du budget de fonctionnement 2016, en apportant d'indispensables indications sur les recettes et les dépenses liées à l'extension du périmètre.

Le Président insiste sur les conditions particulièrement tendues et contraintes dans lesquelles le budget a dû être préparé cette année, avec des informations reçues tardivement. Il remercie d'autant plus Matthieu LAURENT et Catherine DUTARTE et sollicite l'indulgence des membres du Conseil. Il souligne que plusieurs estimations ont dû être faites sans références suffisantes et n'exclut pas la possibilité de quelques erreurs.

Ce projet de budget a été travaillé en Commission des finances le 22 mars et le 4 avril.

Le Président expose la synthèse qu'il fait de la situation :

- Le budget de fonctionnement est, certes, équilibré, mais il ne comporte que très peu de marge.
- Pour réaliser cet équilibre, il a fallu appliquer les taux 2015 de fiscalité de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron à l'ensemble des communes. L'étude de différentes hypothèses fiscales a, en effet, montré qu'il n'était pas possible de procéder autrement. L'application à toutes les communes de la fiscalité, plus faible, des communes de l'ex-CCVOI aurait engendré une baisse de recettes de 500 000 €.
- Cet équilibre budgétaire en 2016 ne prend pas en compte les dépenses liées à l'ouverture des deux multi-accueils d'Ennery et d'Auvers-sur-Oise en année pleine, mais sur les seuls quatre derniers mois de l'année et seulement pour Ennery. Il convient donc d'avoir à l'esprit que le budget 2017 devrait, en l'état actuel de nos connaissances, être difficile à équilibrer. Cette perspective pour 2017 rend peu pertinent un éventuel scénario de baisse, même modérée, des taux d'imposition.

Le Président précise que les questions relevant de la CLECT seront examinées vers le mois de juin. Des sommes ont été placées sur le budget en appliquant les règles actuelles, mais un ajustement par décision modificative pourra s'avérer nécessaire au regard des conclusions de la CLECT à venir.

Il insiste sur les très réelles incertitudes des prévisions budgétaires faites en cette période de profonde restructuration du territoire, d'élargissement des compétences et de poursuite de l'évolution des flux financiers avec l'État ; il faudra plus d'un exercice budgétaire pour commencer à y voir clair.

Il précise, enfin, que pour les entreprises, la règle proposée est la classique opération de moyenne pondérée des taux étalée dans le temps par les services fiscaux. Cette méthode assure une recette constante (en fait, légèrement croissante en proportion de l'évolution des bases) et égale au total des recettes antérieures des deux ensembles de communes.

Un large échange est ouvert sur la situation financière de la Communauté, sur les choix budgétaires proposés, notamment les taux d'imposition et le budget annexe, ainsi que sur la méthode de travail suivie.

Florence DUFOUR estime que la Commission des finances a commencé par très bien travailler, mais qu'il ne lui a pas été permis d'aller jusqu'au bout de la démarche, car des informations essentielles parvenues dans les jours suivant la dernière réunion n'ont pas été apportées aux membres de la Commission, qui, dès lors, n'ont pas pu s'exprimer sur les derniers arbitrages. Or, si cela avait été le cas, des solutions auraient certainement pu être trouvées pour baisser les taux d'imposition. En effet, d'une part, la DGF s'est avérée plus élevée de 190 000 € que ce qui avait été annoncé, après une estimation beaucoup trop basse, lors de la Commission et, d'autre part, la correction de diverses erreurs a pu améliorer les équilibres...

Philippe GUEROULT et Christophe BUATOIS estiment qu'il n'aurait pas fallu augmenter les taux d'imposition comme cela avait été décidé l'année dernière. Philippe GUEROULT considère qu'il faut d'abord savoir ce que l'on a, avant de voir ce que l'on dépense, et non pas ajuster les impôts sur les dépenses.

Bruno HUISMAN, quant à lui, estime logique d'aligner les taux des trois communes entrantes sur ceux de l'ex-CCVS ; il se félicite de ce que la CCSI ait maintenu toutes les compétences de l'ex-CCVOI et qu'elle engage de nouvelles actions (petite enfance, droit des sols, sécurité, fibre...), ce qui a un coût qu'il convient d'accepter. Il souligne sa satisfaction quant au fonctionnement de la zone d'activités dont il souhaite maintenir le dynamisme économique ; dans cette logique, il approuve l'option prise sur le taux de fiscalité des entreprises.

Daniel DESFOUX dit se ranger aux orientations proposées, mais aurait préféré que l'augmentation de la fiscalité des trois communes entrantes soit progressive, sur plusieurs années. Il estime, du reste, que les communes entrantes bénéficieront de moins de compétences que les anciennes.

Le Président précise les arguments à l'appui des propositions qu'il présente. Étaler l'augmentation des taux sur plusieurs années pour les nouvelles communes reviendrait, pendant ce temps, à faire payer les anciennes communes pour les nouvelles, ce qui n'est ni fondé, ni acceptable. Dire que les nouvelles communes bénéficieront de moins de services communautaires que les anciennes n'est pas fondé ; il y a, certes, d'inévitables inégalités (que l'on cherche en permanence à réduire) mais elles ne devraient pas spécifiquement pénaliser les nouvelles communes (la musique, par exemple, bénéficiera plus aux communes entrantes, au moins dans l'immédiat). Baisser les impôts sur l'ensemble des communes serait peut-être possible cette année ; mais il serait, d'une part, malsain de trop puiser dans les réserves et, d'autre part, imprudent de ne pas considérer, dès aujourd'hui, les dépenses qui s'imposeront demain (crèches

en année pleine) ; dès lors, sur les anciennes communes, baisser les impôts cette année comporterait la quasi-certitude d'avoir, dans un yo-yo qui serait très mal compris, à les ré-augmenter l'an prochain.

Quant aux critiques formulées sur la méthode, le Président les entend. Il admet avoir été lui-même très mal à l'aise d'avoir à travailler sous une telle pression du temps et avec si peu d'informations reçues au cours des derniers mois. Il se dit déterminé à faire mieux à l'avenir. Mais, ayant entendu que le terme de « tromperie » avait pu être employé au cours du débat, il juge ce terme tout à fait déplacé, s'en indigne et rejette, bien évidemment, toute intention d'induire volontairement en erreur qui que ce soit.

Isabelle MÉZIÈRES dit que son équipe se prononcera contre l'augmentation proposée des taux et insiste sur les insuffisances de la méthode de travail qu'il faudra impérativement corriger pour instaurer à l'avenir un climat de sécurité et de confiance.

Christophe BUATOIS s'étonne d'avoir découvert la proposition de créer un budget annexe pour le développement des zones d'activités, alors que cette question n'avait pas été examinée en commission des finances ; il se demande, notamment, pourquoi certaines dépenses des Portes du Vexin demeurent au budget général de la Communauté.

Sur cette même question du budget annexe, Florence DUFOUR qui regrette également que la question n'ait pas été évoquée en Commission des finances, demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'affecter sur ce budget annexe le temps passé par le personnel communautaire à gérer cette zone.

Le Président précise que le principe de créer un budget annexe pour le développement des zones d'activités (en pratique, pour le moment, ce budget ne concernerait que les Portes du Vexin) avait été validé en Conseil des maires, le 29 mars, et que la priorité, pour la Commission des finances, avait été d'examiner le budget général, beaucoup plus complexe que le budget annexe. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement courantes des Portes du Vexin, il a été considéré plus logique de les inscrire au budget général, car ces dépenses ont un caractère durable et il faut s'habituer à les placer dans les équilibres budgétaires. Quant à la charge de travail du personnel communautaire pour les Portes du Vexin, elle est très modeste, l'essentiel étant réalisé par des entités extérieures (Semavo, Ceevo, architecte, paysagiste, assistant à maîtrise d'ouvrage) dont les dépenses sont, précisément, inscrites au budget annexe.

Gérard LEROUX précise que la zone d'activités des Portes du Vexin rapporte des ressources à la Communauté et estime essentiel de poursuivre le développement de cette zone pour augmenter encore sa vitalité économique et, par voie de conséquence, accroître les ressources qu'elle procure à la Communauté. Pour cela, le mieux est effectivement d'avoir un budget annexe pour bien identifier les ressources qui, par leur nature, lui sont dédiées.

Jean-Pierre BEQUET estime indispensable, et au demeurant beaucoup plus clair et lisible pour tous, d'avoir un budget annexe pour gérer le développement des zones d'activités.

Isabelle MÉZIÈRES, tout en acceptant le principe d'un budget annexe pour les zones d'activités, dit qu'elle ne votera pas le budget annexe présenté car il n'a pas été examiné en Commission.

Taux communautaires de fiscalité CCSI 2016

DÉLIBÉRATION 2016-18 (finances)

- Vu le code général des impôts,
- Vu la délibération du 25 septembre 2006 instituant la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire de la Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2007,
- Vu les taux de TH, FB et FNB pratiqués en 2015 sur la

Communauté de communes de la Vallée du Sausseron
- Vu les taux respectifs en 2015 de CFE sur la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron (16,86) et la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (23,77%),

- Ayant entendu l'exposé du Président

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 12 voix CONTRE, de 9 délégués d'Auvers-sur-Oise (Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND) et des 3 délégués de Nesles-la-Vallée (Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS),

DECIDE de maintenir pour l'année 2016 les taux suivants :

7,36 pour le taux de TH

1,00 pour le taux de TFB

2,40 pour le taux de TFNB

DECIDE d'engager un processus de rapprochement par moyenne pondérée des taux de CFE, pour arriver, sur l'ensemble des communes, au taux de 18,33,% dans 4 ans, selon le tableau d'intégration établi par les services fiscaux.

Taxe des ordures ménagères (TEOM)

DÉLIBÉRATION 2016-19 (finances)

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du syndicat mixte auquel ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,
- Considérant l'extension du périmètre de la Communauté de communes aux trois communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois au 1er janvier 2016,
- Vu la délibération du 6 octobre 2015 du Conseil communautaire fixant les conditions d'intégration des communes de Butry-sur-Oise et de Valmondois et précisant les zones de tarification de la TEOM,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de maintenir pour la zone 1 (AUVERS-SUR-OISE) desservie par TRI-ACTION, le taux de TEOM de 11,98%
- de maintenir pour la zone 2 (FROUVILLE, HÉDOUVILLE) desservie par TRI-OR, le taux de 9,33%
- de maintenir pour la zone 3 (BUTRY-SUR-OISE) desservie par le SMIRTOM avec un service particulier, le taux de 10,48%
- de regrouper, dès 2016, les zones 4 (ARRONVILLE, ENNERY, EPIAIS-RHUS, GENICOURT, HEROUVILLE, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLEE, VALLANGOUJARD) et 5 (VALMONDOIS) ayant le même service et de fixer pour cet ensemble le taux unique suivant sur ce territoire couvert par le SMIRTOM de 6,43 %

Budget annexe pour l'aménagement des zones d'activités économiques

Création du budget annexe pour l'aménagement des zones d'activités économiques

DÉLIBÉRATION 2016-20 (finances, développement économique)

Le Président souligne la nécessité de bien individualiser, durant tout le temps nécessaire, les recettes et les dépenses des ZAC et notamment des Portes du Vexin. Il expose la difficulté qu'il y a à le faire aujourd'hui à travers le budget communautaire qui comprend en son sein à la fois les opérations courantes de la Communauté et celles relatives à l'opération d'aménagement des Portes du Vexin.

Pour ces raisons, il propose au Conseil la création d'un « budget annexe » pour l'ensemble des opérations d'aménagement des zones d'activités économiques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un budget annexe pour les opérations d'aménagement des zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2016.

Budget annexe aménagement des zones d'activités économiques

DÉLIBÉRATION 2016-21 (finances, développement économique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 12 voix CONTRE, de 9 délégués d'Auvers-sur-Oise (Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND,) et des 3 délégués de Nesles-la-Vallée (Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS).

APPROUVE, le budget annexe pour 2016 « zones d'activités économiques » présenté par le Président

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses : 1 068 326,18 €

- recettes : 1 068 326,18 €

- pour la section d'investissement à :

- dépenses : 818 326,18 €

- recettes : 818 326,18 €

Budget primitif 2016

Budget primitif de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

DÉLIBÉRATION 2016-22 (finances)

Le Président présente le projet de budget élaboré à partir des orientations présentées et débattues en Commission des finances le 22 mars et le 4 avril.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 12 voix CONTRE, de 9 délégués d'Auvers-sur-Oise (Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND,) et des 3 délégués de Nesles-la-Vallée (Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS).

APPROUVE le budget primitif pour 2016 présenté par le Président

- pour la section de fonctionnement à :

- dépenses : 9 526 958,05 €

- recettes : 9 526 958,05 €

- pour la section d'investissements à vote en suréquilibre :

- dépenses : 4 378 520,60 €

- recettes : 4 810 194,42 €

Subventions

Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION 2016-23 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention de la l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS), qui contribue très utilement à la protection de l'environnement (publications régulières, conférences, débats, guide de bonne pratique des constructions et restaurations, participation à l'élaboration et au suivi de la charte environnementale des Portes du Vexin...).

Lors de l'échange, François PELEGRIN tient à souligner la qualité de l'accompagnement dont il a pu bénéficier de la part de la SVS à l'occasion d'un projet sensible pouvant constituer un risque pour l'environnement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer pour 2016 une subvention de 2 000 € à l'association Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS).

Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

DÉLIBÉRATION 2016-24 (finances et associations)

Le Président fait part de la demande de subvention du Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) qui, chaque année, anime la fête des villages de la vallée (ancienne fête cantonale) et qui se propose dorénavant de couvrir (sous réserve, naturellement, de l'accord de chacune des communes concernées) l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins les 3 délégués de Butry-sur-Oise (Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON, Frédéric ANDRIAMARO) qui s'abstiennent, DÉCIDE d'attribuer pour 2016 une subvention de 1 000 € au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

Activité économique / Portes du Vexin

Gérard LEROUX expose que le programme de commercialisation est presque achevé. Le Ceevo a validé la pertinence de la création par la CCSI d'un ensemble de petits ateliers pour de jeunes entreprises (sur le « lot 7 »). Il reste à aménager le carré Férié et ses abords. Il rappelle la délibération 2015-14 autorisant le rachat du lot 7 et l'engagement d'une étude pour y implanter des ateliers locatifs de petite taille destinés à favoriser l'émergence de très petites entreprises. Il expose que la Région souhaite encourager la création de centres de télétravail, ce qui est prévu dans la dernière phase d'aménagement de la zone. Il rappelle que les excédents constatés sur l'aménagement de la zone d'activités (excédents essentiellement liés aux subventions reçues initialement) ont vocation à être affectés à la poursuite des opérations d'aménagement de cette zone.

Création d'ateliers locatifs et d'un centre de télétravail

DÉLIBÉRATION 2016-25 (activité économique)

Gérard LEROUX rappelle le dynamisme de la zone d'activités, tout en soulignant un déficit quant aux possibilités d'accueil de très petites entreprises (TPE). Il expose la volonté de la Région et de l'Europe de développer les TPE et le télétravail.

Le Président précise que les ateliers et bureaux de télétravail seront tout à la fois des facteurs favorisant les emplois locaux et des sources de revenus pour la Communauté qui louera les emplacements ainsi créés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de poursuivre l'aménagement de la zone d'activités des portes du Vexin,

SOLLICITE de la Région et des Fonds européens une aide pour les deux opérations conjointes suivantes susceptibles d'être implantées sur le lot 7 :

- ateliers locatifs (ateliers et petits bureaux sur 1600 m2 utiles)
- centre de télétravail (500 m2 utiles d'espace de travail collaboratif, espaces de réunion, bureaux locatifs)

PRÉCISE le montant estimé de cette opération, qui serait réalisée en bâtiment de basse consommation énergétique, avec production d'électricité photovoltaïque en toiture,

- acquisition du terrain : 4 350 m2 à 60 €/m2 :	261 000 €
- ateliers artisanaux	2 400 000 €
- centre de télétravail	1 800 000 €
Total, toutes dépenses confondues :	4 461 000 €

SOULIGNE que cette opération ne sera engagée que dans la mesure où elle pourra bénéficier de subventions conséquentes et sous réserve de la validation de son plan de financement par le Conseil communautaire.

Éclairage public des Portes du Vexin

DÉLIBÉRATION 2016-26 (activité économique)

Considérant l'intérêt de réduire les consommations électriques et de contribuer au Plan climat énergie territorial du Vexin français, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE une aide du Parc naturel régional et de l'État pour le remplacement des 34 lanternes d'éclairage public installées il y a près de 40 ans dans la partie la plus ancienne de la zone d'activités des Portes du Vexin et qui sont très consommatrices d'énergie.

Voirie

Contentieux voirie Auvers-Butry/ action en justice

Jean-Pierre STALMACH présente les termes du contentieux avec les entreprises après les travaux de réfection réalisés en 2015 par la CCVOI des voies VC03 à Auvers-sur-Oise et VC01 à Butry-sur-Oise. Une couche de roulement avait été appliquée sur la chaussée en place. De multiples fissures apparaissent progressivement sur les rives (qui n'avaient pas fait l'objet d'un traitement spécifique), ainsi que, par endroits, au centre de la chaussée. L'absence d'acotements et le creusement de profondes ornières par des véhicules lourds en bordure immédiate de la voie constituent un réel danger, pour lequel des mesures de prévention sont prises. Une action en justice semble nécessaire. Un avocat et un expert ont été mobilisés.

DÉLIBÉRATION 2016-27 (voirie, gestion, justice)

- Aux termes de l'article L 5211-9 du CGCT, le président représente en justice l'EPCI.

- En vertu de l'article L 5211-2 du CGCT et par transposition des articles L 2122-21 et L 2122-22 du même Code, relatifs aux possibles délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal, le Président de la Communauté de Communes ne peut agir en justice au nom de l'EPCI qu'après délibération ou sur délégation de l'organe délibérant.

- Le Président indique à l'assemblée que selon décision d'attribution en date du 11 mai 2015, la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) a confié le marché de travaux de réfection de la voirie communautaire (Voie communale n°3 d'Auvers sur Oise et voie communale n°1 de Butry) à la société COCHERY ILE DE FRANCE sous la maîtrise d'œuvre de la Société INTEGRALE ENVIRONNEMENT.

La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI), succédant à la CCVOI, a constaté de nombreux désordres affectant les ouvrages, objets du marché précité. Il est proposé d'introduire devant le Tribunal administratif compétent un recours en référé expertise permettant de déterminer les responsabilités encourues et de chiffrer les préjudices.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à ester en justice auprès du tribunal administratif compétent et d'introduire un recours en référé expertise permettant de déterminer les responsabilités encourues et de chiffrer les préjudices suite aux travaux de réfection de la voirie communautaire (Voie communale n°3 d'Auvers sur Oise et voie communale n°1 de Butry),

AUTORISE le Président à représenter et à agir au nom de la Communauté sur la dite procédure,

AUTORISE le Président à confier à Maître Julien AUCHET membre associé de la SCP EVODROIT, 29 Boulevard Jean Jaurès à 95300 PONTOISE la défense des intérêts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et à l'autoriser à ester en justice dans cette affaire pour représenter l'EPCI.

Aire de stationnement de la gare de Butry-Valmondois

Bruno HUISMAN expose la situation de l'aire de stationnement de la gare de Butry-Valmondois géré jusque-là par un syndicat qui est en voie de dissolution. Cette aire de stationnement est, à

l'avenir, susceptible d'être gérée par la CCSI si elle est reconnue d'intérêt communautaire par délibération du Conseil.

DÉLIBÉRATION 2016-28 (activité économique)

- Vu les statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes et notamment l'article 16.3, « Voirie » qui précise que « les espaces publics fonctionnellement liés à la voirie et affectés à du stationnement servant principalement au rabattement vers les transports collectifs... » peuvent être reconnus d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire.

- Considérant que l'aire de stationnement de la gare de Butry-Valmondois répond aux critères énoncés dans les statuts,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconnaître l'intérêt communautaire de l'aire de stationnement de la gare de Butry-Valmondois.

Vidéo-protection des voiries

DÉLIBÉRATION 2016-29 (voirie, sécurité)

Éric BAERT rappelle les échanges, travaux préparatoires et études relatifs au projet de vidéo-protection des voiries.

Il rappelle le montant total estimé de l'opération sur l'ensemble des communes du territoire communautaire : 1 146 566 € HT

Il précise que le coût d'entretien devait être d'environ 35 000 €/an.

Il évoque la difficulté à obtenir la subvention de l'État prévue pour de tels équipements, du fait d'un plafonnement identique pour les opérations communautaires et les opérations communales isolées. Il indique que cette difficulté vient d'être levée par une modification des règles fixées par la Préfecture pour la DETR qui autorisent, à présent d'étaler une opération sur deux exercices (ce qui double le plafond).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME son approbation du programme de vidéo-protection des voiries à l'entrée des villages,

DIT que le programme sera étalé sur deux exercices

DIT que la mise en place et l'entretien de ce dispositif sera à la charge de la Communauté, à l'exception des équipements supplémentaires qui seraient demandées par certaines communes, SOLLICITE les subventions suivantes sur le montant total de l'opération de 1 146 566 € HT

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD)

- Subvention du Département du Val d'Oise.

SOULIGNE que cette opération ne sera engagée que dans la mesure où elle pourra bénéficier de subventions conséquentes et sous réserve de la validation de son plan de financement par le Conseil communautaire.

Commission des impôts directs

DÉLIBÉRATION 2016-30 (Administration générale)

Le Président expose au Conseil que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI (ou son représentant)
- et 10 commissaires titulaires

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales, :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale

L'organe délibérant de la Communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} janvier 2016, une commission intercommunale des impôts directs,

DÉSIGNE :

Commissaires titulaires :

François PELEGRIN, Michel DEVISE, Jean-Pierre STALMACH, Gérard LEROUX, Annie POUCKET, Eric COUPPE, Eric BAERT, Christian DUMET, Marion WALTER, Christian PION, Philippe GUEROULT, Michel SALZARD, Stéphan LAZAROFF, Matthieu LAURENT, Stéphane LEFORT, Gaël LADOIRE, Pascal NEGRE, Christophe GUEIT, Pierre MONTI, Denis JOREL.

Commissaires suppléants :

Michel DAUGE, Michel DELAHAYE, René DESMOTTES, Daniel DESFOUX, Alain DEVILLEBICHOT, Jean-Jacques ROTRU, Brahim MOHA, Jean-Louis FOURNIER, Catherine COSSON, Franck MORIN, Marie-Agnès PITOIS, Marie-Thérèse DESCHAMPS, Christophe BUATOIS, Jean-Marie PIERRAT, Olivier BARBIER, Jean-Paul COGUIC, Didier KREMER, Christine DE PAUW, Gérard POUPENAY, Claude HENRY.

Enfance

Multi-accueil d'Ennery

Annie POUCKET, Vice-présidente chargée de l'enfance, indique que la procédure DSP pour le multi-accueil d'Ennery est lancée, pour une ouverture en octobre 2016 ; le vote en Conseil communautaire intervenant juste après le 18/07/2016.

Centre de loisirs de Labbeville et Butry-sur-Oise

Christian DUMET évoque le projet de centre de loisirs à La Garenne dans un bâtiment récemment acquis par la Commune et actuellement en cours de réhabilitation.

Daniel DESFOUX fait également part d'un projet de même nature sur sa Commune à proximité de l'école.

DÉLIBÉRATION 2016-31 (enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'engager l'étude des deux projets de centres de loisirs de Butry-sur-Oise et de Labbeville.

Halte garderie d'Auvers-sur-Oise

Annie POUCKET, Vice-présidente chargée de l'enfance, expose que le règlement de fonctionnement de la halte garderie d'Auvers-sur-Oise, dont la gestion est reprise par la CCSI, a été travaillé par la Commission Enfance dans sa séance du 21 mars.

DÉLIBÉRATION 2016-32 (enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la halte garderie d'Auvers-sur-Oise.

Commission d'attribution des places en multi-accueil

Annie POUCKET, Vice-présidente chargée de l'enfance, expose que la Commission Enfance a établi une proposition de composition de la commission d'attribution des places en multi-accueil.

DÉLIBÉRATION 2016-33 (enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE une commission d'attribution des places en multi-accueil présidée par Annie POUCKET et comprenant les membres suivants : Catherine AZE, Martine COLLAS, Michelle DAUVERGNE, Isabelle MÉZIÈRES, Marie-Agnès PITOIS, Anne SAGLIER.

Musique (EMSI)

Locaux à Valmondois

DÉLIBÉRATION 2016-34 (gestion, culture, musique)

Vu l'occupation des locaux de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes (EMSI) au sein de la Commune de Valmondois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention entre la Commune de Valmondois et la CCSI prévoyant le remboursement des charges de fonctionnement.

Tarifs

DÉLIBÉRATION 2016-35 (culture, musique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conserver, pour l'École de Musique Sausseron Impressionnistes (EMSI) en 2016-2017, les tarifs qui étaient appliqués en 2015-2016 par la CCVOI.

Subvention du Département

DÉLIBÉRATION 2016-36 (culture, musique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Département pour le fonctionnement de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes (EMSI).

Gestion des risques

DÉLIBÉRATION 2016-37 (gestion)

La préfecture demande à la CCSI de désigner un représentant titulaire et un suppléant à la Commission départementale des risques naturels majeurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Eric COUPPE titulaire, Florence DUFOUR suppléante.

Groupement de commandes

DÉLIBÉRATION 2016-38 (gestion)

Le Président expose que la CCVS avait mis en place un groupement de commandes pour les opérations relatives à la voirie. Il propose d'en élargir la champ à l'ensemble des opérations d'aménagement et d'équipement des communes membres de la Communauté. Il précise que chaque commune doit délibérer si elle veut adhérer à ce groupement, ce qui ne l'oblige en rien à y recourir. Les marchés seront passés par la Communauté. Les communes bénéficieront du bordereau de prix ainsi établi.

- Considérant l'intérêt de regrouper les commandes pour réduire les coûts et faciliter la gestion des équipements,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre en place un groupement de commandes polyvalent piloté par la Communauté et ouvert aux communes membres qui se déclareront volontaires.

Hérouville-en-Vexin

DÉLIBÉRATION 2016-39 (gestion)

Vu la demande présentée par la Commune d'Hérouville de modifier le nom de leur commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE et appuie la demande des élus d'Hérouville de modifier le nom de leur Commune qui deviendrait Hérouville-en-Vexin.

Calendrier des réunions

Dans la mesure du possible, les réunions des instances communautaires se tiendront des mardis de semaines paires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Marc GIROUD